



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Paul SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Convention pour la gestion des huiles usagées avec FAURE COLLECTE D'HUILES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite « loi AGEC »), a introduit depuis le 1^{er} janvier 2022 un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.

AR Prefecture

005-210501615-20240925-230611-DE
Reçu le 09/10/2024

Cette REP, organisée par l'éco-organisme CYCLÉVIA, permet de faire financer la fin de vie des déchets d'huiles usagées par les entreprises émettrices d'huiles sur le marché. Afin d'organiser cette filière l'éco-organisme CYCLÉVIA a nommé des prestataires en charge de la collecte qui interviennent gratuitement pour tout enlèvement d'huile supérieur à 200 litres. Aussi, le prestataire FAURE COLLECTE D'HUILES est l'entreprise en charge de la collecte et du traitement de ces déchets d'huiles dans la région sud-est.

Vu la directive européenne Déchets n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 dite loi « AGECE » ;

Vu l'arrêté du 24 février 2022 portant agrément de l'éco-organisme CYCLÉVIA ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de collecter les huiles usagées générées par des services de la municipalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le projet de convention, annexé à la présente délibération, entre la société FAURE COLLECTE D'HUILES et la commune de La Salle les Alpes relatif à la collecte et au traitement des huiles usagées de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO

AR Prefecture

005-210501615-20240925-230611-DE
Reçu le 09/10/2024

ZA de la Noyérée III
373, route de la Noyérée
38200 LUZINAY
Tél : 04 74 20 63 63 -**CONVENTION pour la gestion GRATUITE
des HUILES USAGEES**ZI de VAÏNE
Lot N°1- ZI d VAÏNE
13130 BERRE L'ETANG
Tél : 04 42 02 77 77 -**PRESENTATION:**

FAURE COLLECTE D'HUILES, société spécialisée dans la collecte et le stockage d'huiles usagées propose, à ce titre, au CLIENT, qui l'accepte, la gestion de ses huiles usagées afin de les faire valoriser principalement par REGENERATION - en centres agréés conformément à la réglementation afin de lui permettre de se conformer à son obligation réglementaire d'élimination desdites huiles.

- **FILIERE UTILISEE (à plus de 80%) :**
- **REGENERATION (code D/R : R9)**

FAURE COLLECTE D'HUILES bénéficie d'agréments de ramassage des huiles usagées, en cours de validité, pour les départements suivants: 01/07/26/38/42/69/73/74- et 04/05/06/13/30/34/83/84 [Agréments disponibles sur le site : www.collecte-huiles-usagees.fr]

Le CLIENT accepte de confier la gestion à FAURE COLLECTE D'HUILES de la totalité de ses stocks d'huiles usagées actuels et futurs suivant les conditions définies:

Seules les huiles usagées conformes, au sens réglementaire notamment l' Arrêté du 28 janvier 1999 et les arrêtés complémentaires, sont concernées .

Caractéristiques usuelles des huiles usagées conformes:

- Teneur en PCB < 50 ppm
- Teneur en Chlore < 0,6%
- Teneur en eau < 5%
- Le volume total ayant un minimum de 200 litres,



Nous sommes agréés

CYCLEVIA

FONCTIONNEMENT:

Lors de l'intervention, FAURE COLLECTE D'HUILES établit, pour chaque lot collecté, un bon d'enlèvement BSD TRACKDECHET et procède contradictoirement à un double échantillonnage lors du pompage et avant tout mélange avec un autre lot. FAURE COLLECTE D'HUILES et son CLIENT sont tenus de respecter les clauses et textes définissant respectivement leur rôle de collecteur-regroupeur agréé, et de producteur.

Au-delà de ses obligations réglementaires, FAURE COLLECTE D'HUILES permettra au détenteur de suivre l'évolution du lot d'huile pompé en lui permettant l'accès du site : www.collecte-huiles-usagees.fr / onglet TRACABILITE

FAURE COLLECTE D'HUILES pourra organiser de façon préventive le pompage des huiles usagées du détenteur - avec ou sans confirmation d'une information de passage. Le CLIENT prévenu du passage du collecteur devra s'organiser afin de laisser accès aux équipements.

Le CLIENT pourra à tout instant programmer une intervention selon ses propres besoins. Le CLIENT dispose des coordonnées suivantes:

- | | | |
|-----------------------|--|--|
| • Région: | Rhône-Alpes | PACA et Occitanie |
| • Départements: | 01/07/26/38/42/69/73/74 | 04/05/06/13/30/34/83/84 |
| • Par Téléphone : | 04 74 20 63 63 | 04 42 02 77 77 |
| • Par mail : | peggy@huiles-usagees.fr | cindy@huiles-usagees.fr |
| • Sur site internet : | www.collecte-huiles-usagees.fr/onglet/contact | |

MODALITES DE GESTION

L'offre de gestion est basée sur la gratuité pour toutes les collectes supérieures à 200 litres pendant la période donnée .

FAURE COLLECTE D'HUILES émettra un relevé pour toutes les interventions du CLIENT dont la période se termine le dernier jour ouvrable de chaque mois . (ou une facture si < 200litres)

Les volumes concernés sont (Informations recueillies sur les BSD TRACKDECHETS) retranscrits en tonnages enlevés (la densité de l'huile usagée est d=0.9)

Les sites concernés par cette convention

- Les sites faisant partie intégrante de ses propres installations
- Les sites pour lesquels le CLIENT facturé est lui-même décisionnaire pour le domaine des huiles usagées.

Si il est concerné par une facturation, Le CLIENT accepte de régler la facture transmise par FAURE COLLECTE D'HUILES par courrier ou par mail suivant les conditions ci-dessous :

- Par chèque ou par virement dans un délai de 30 jours net/ date de facture.
- Par prélèvement -60 jours net/ date de facture.
- Onglet « ESPACE de PAIEMENT Carte Bleue » sur le site : www.collecte-huiles-usagees.fr

- Par virement : IBAN : FR76 3000 3041 7000 0200 0455 602
- Par chèque envoyé: FAURE Collecte d'Huiles-ZI de VAÏNE - 13130 BERRE L'ETANG

OFFRE COMMERCIALE**Si quantité supérieure à 200 Litres**

Montant forfaitaire pour l'opération:

Montant facturé à la tonne:

0,00€ - GRATUIT

0,00€ - GRATUIT

Si quantité inférieure à 200 Litres

Forfait facturé si < à 200 litres :

TVA en vigueur en sus:

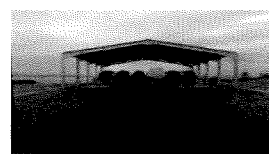
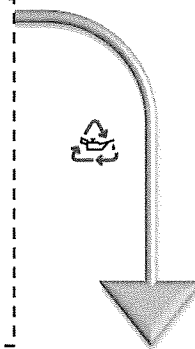
52,00€/HT

20,00%

- ✓ **La présente convention débute au jour de la signature et engage les parties jusqu'au 31/12/2025. Au-delà, la présente convention sera reconduite pour une année supplémentaire sauf dénonciation.**

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Raison Sociale : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ SIRET : _____
 Téléphone : _____ APE : _____
 TVA Intracommunautaire : _____
 Responsable : _____ email : _____
 Volume cuve: _____ Fréquence intervention: _____
 Horaires : _____
 Particularités /Remarques: _____



Etabli en deux exemplaires,
le 01/01/2024

Bon pour accord du client
le _____

CLIENT Facturé (si différent du Producteur)

Pour FAURE Collecte d'Huiles
Jean-Léon FAURE

Validation par mail ou fax à renvoyer , daté,
après Signature et Cachet
Nom, Prénom du signataire

Raison Sociale : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 SIRET : _____
 Téléphone : _____ APE : _____
 TVA Intracommunautaire : _____
 Responsable : _____
 email : _____
 Remarques : _____
 ///

AR Prefecture

005-210501615-20240925-230611-DE
Reçu le 09/10/2024